

4. WAIVER OF THE ENCROACHMENT BY-LAW 2003-446 TO ALLOW LANDSCAPE ENHANCEMENTS AT THE INTERSECTION OF SHIRLEY'S BROOK DRIVE AND MARCH ROAD

DÉROGATION AU RÈGLEMENT N°2003-446 SUR LES EMPIÈTEMENTS AFIN DE PERMETTRE LA MISE EN VALEUR DE L'AMÉNAGEMENT PAYSAGER À L'ANGLE DE LA PROMENADE SHIRLEY'S BROOK ET DU CHEMIN MARCH

COMMITTEE RECOMMENDATIONS

That Council approve:

1. That Section 3(2) of the Encroachment By-law No. 2003-446, as amended, and any fee stipulated in Schedule "A" of the by-law, be waived to allow the Briarbrook and Morgan's Grant Community Association to make landscape enhancements including a rock garden, commemorative plaque and community gateway sign, to the grassed portion of the road allowance at the intersection of Shirley's Brook Drive and March Road; and
2. That the landscaping be completed in accordance with the conditions of Appendix D for Additional Work Agreed upon by the City and the Participant under the Adopt-A-Roadway Program.

RECOMMANDATIONS DU COMITÉ

Que le Conseil approuve ce qui suit :

1. Que l'article 3(2) du *Règlement n° 2003-446 sur les empiètements*, modifié, et tout droit stipulé dans l'Annexe « A » du règlement, fassent l'objet d'une dérogation afin de permettre à la Briarbrook and Morgan's Grant Community Association de mettre en valeur la partie gazonnée de l'emprise routière de l'angle formé par la promenade Shirley's Brook et le chemin March, notamment en créant une rocaille et en installant une plaque commémorative ainsi qu'une enseigne de point d'accès à la collectivité;
2. Que l'aménagement paysager soit réalisé conformément aux conditions de l'appendice D sur les travaux supplémentaires convenus par la Ville et le participant au programme Adoptez une route.